

Le 13 juillet 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 13 juillet 2015 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-175-07-15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 JUILLET 2015

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts : aucun

Remis à une date ultérieure :

6c) Résultats des appels d'offres sur invitation : contrat de construction d'une aire de jeux d'eau

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2015

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-176-07-15

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2015

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 8 juin 2015 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance :

- Contrat de vente sur la rue Matte;
- Deux promesses de vente sur la rue Matte;
- Réunion à la MRC de Portneuf.

SM-177-07-15

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de juin 2015 au montant de 288 084,93 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	98 899,76 \$
comptes à payer :	90 418,95 \$
09-06 :	11 439,97 \$
09-06 :	6 515,94 \$
17-06 :	331,64 \$
17-06 :	10 241,21\$
23-06 :	8 786,91 \$
25-06 :	21 752,25 \$
01-07 :	31 058,65 \$
01-07 :	8 639,65 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2015

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 juin 2015 et est disposé à répondre aux questions.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2014

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2014.

SM-178-07-15

**AUTORISATION DE SIGNATURE: RÉCEPTION DÉFINITIVE
DES TRAVAUX SUR LA RUE ST-JOSEPH**

CONSIDÉRANT que les déficiences ont été complétées;

CONSIDÉRANT les recommandations de BPR infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le certificat de réception définitive des ouvrages sur la rue St-Joseph.

SM-179-07-15

**RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION DE
GRÉ À GRÉ: RÉFECTION COMPLÈTE DE L'AVENUE DU
TERROIR VERS LA RUE SAINT-ANDRÉ: SERVICE
D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT l'ouverture des appels d'offres sur invitation de gré à gré pour la réfection complète de l'avenue du Terroir vers la rue Saint-André pour le service d'ingénierie dont voici les résultats, taxes en sus;

EMS infrastructure	6 250 \$
Tetra Tech	7 750 \$
WSP Canada inc.	11 750 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de EMS infrastructure au montant de 6 250,\$ pour le service d'ingénierie pour la réfection complète de l'avenue du Terroir vers la rue Saint-André étant conforme au devis.

SM-180-07-15

**SOUSSION : VIDER LES PUISARDS DES RUES : LES
ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN**

CONSIDÉRANT que le département des travaux publics a demandé une soumission pour le nettoyage des puisards;

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir le prix, la demande a été faite pour trois ans;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission des Entreprises Claude Boutin soit acceptée au montant de 10,45 \$ du puisard, taxes en sus, pour les années 2015, 2016 et 2017.

Monsieur Carol Denis se retire à ce moment-ci de l'assemblée.

SM-181-07-15

**HONORAIRES PROFESSIONNELS : FUTUR
DÉVELOPPEMENT : WSP CANADA INC.**

CONSIDÉRANT les modifications apportées au plan de lotissement du futur développement résidentiel dues aux exigences et recommandations de la MRC de Portneuf (COAG);

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'estimé des honoraires professionnels de WSP pour réanalyser l'aspect technique du nouveau plan de lotissement pour un montant de 4 200,\$, taxes en sus.

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Carol Denis revient à ce moment-ci de l'assemblée.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-2012 AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE RC-10 À MÊME LA ZONE RA-25**

Règlement 312-15-2015

Monsieur Carol Denis, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'agrandir la zone rc-10 à même la zone ra-25.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**ADOPTION DU PROJET #1 DU RÈGLEMENT 312-15-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-
2012 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RC-10 À MÊME LA ZONE
RA-25**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le projet #1 du règlement 312-15-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'agrandir la zone rc-10 à même la zone ra-25.

PROJET #1 DU RÈGLEMENT 312-15-2015

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'agrandir la zone Rc-10 à même la zone Ra-25.

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 312-00-2012 est entré en vigueur le 24 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil entreprend simultanément une procédure de modification à son plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire d'affection résidentielle de haute densité;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de regrouper dans une même zone les activités résidentielles similaires;

**EN CONSÉQUENCE;
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le règlement no 312-15-2015 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **règlement no 312-15-2015** modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'agrandir la zone Rc-10 à même une partie de la zone Ra-25 ».

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à inclure le lot sise au 516 rue Matte (lot 4 202 876) à la zone Rc-10, afin de regrouper dans une même zone, les activités résidentielles similaires;

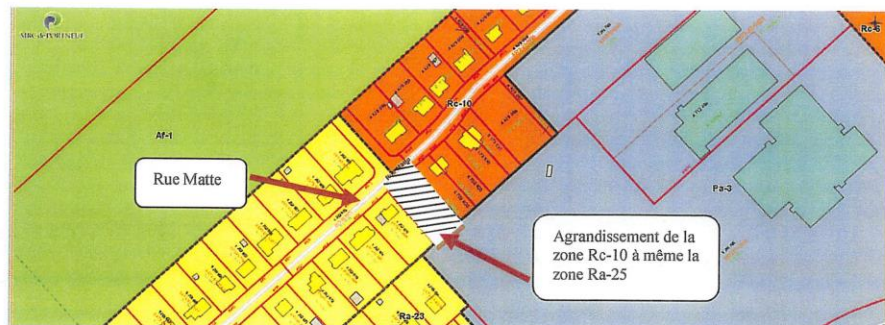
Article 4 : PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage inséré à l'annexe « B » du règlement de zonage est modifié de façon à agrandir la zone Rc-10, à même la zone Ra-25 (voir annexe A du présent règlement).

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ANNEXE A
MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE



SM-183-07-15

FACTURES : AUDIT DES LIVRES ET COMPTES 2014: BÉDARD GUILBAULT

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 30 070,\$, taxes en sus, à Bédard Guilbault pour la vérification des livres pour l'année 2014 dont voici le détail :

#65467	Reddition des comptes	395,\$
#65468	Programme de la taxe sur l'essence	3 875,\$
#65469	Mise à jour de l'inventaire permanent	6 275,\$
#65470	Audit des livres et comptes	19 525,\$

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-13000-412.

SM-184-07-15

**FACTURE : DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #4 : PAIEMENT FINAL,
RETENUE 5% : RÉFECTION DE LA RUE ST-JOSEPH ;
CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC.**

CONSIDÉRANT les recommandations de BPR infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #4 au montant de 16 668,06 \$, taxes en sus, représentant la retenue 5%, paiement final pour la réfection de la rue St-Joseph à Construction &

Pavage Portneuf inc. conditionnellement à ce que l'entrepreneur fournisse :

- Un document provenant de chacune des autorités concernées attestant que les Lois, décrets et ordonnances ont été observés et que toutes les cotisations et prélèvements exigibles en vertu des lois et décrets ont été payés (CSST et CCQ);
- Les quittances de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04033-711.

SM-185-07-15

**FACTURE : MISE À JOUR D'UN PROJET DE LOTISSEMENT
DANS LE FUTUR DÉVELOPPEMENT : CHAMPAGNE ET
MATTE, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1506-7018 au montant de 2 020,\$, taxes en sus, pour la mise à jour d'un projet de lotissement dans le futur développement à Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-186-07-15

**FACTURES : RÉFECTION DE L'AVENUE DU CALCAIRE :
TRANSPORT GILLES TESSIER INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 77 890,16\$, taxes en sus, pour la réfection de l'avenue du Calcaire à Transport Gilles Tessier inc.

30 juin 2015	57 080,85 \$
7 juillet 2015	20 809,31 \$

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04023-711.

SM-187-07-15

**FACTURE : STRUCTURE D'ENSEIGNE DU TABLEAU
ÉLECTRONIQUE : PIERRE ET MONUMENTS ST-MARC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1092 au montant de 7 656,\$, taxes en sus, pour la structure d'enseigne du tableau électronique à Pierre et monuments St-Marc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-81001-100.

SM-188-07-15

**INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POUR LE CLUB DE GOLF
AU COIN DE LA RUE BOURQUE AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande du Club de golf des Pins auprès de la Ville de poser des annonces de direction pour informer les golfeurs la route à utiliser pour s'y rendre;

CONSIDÉRANT que cette demande doit être faite par la Ville au Ministère des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil demande au Ministère des transports du Québec l'autorisation d'apposer des enseignes de signalisation sur les coins de la rue Bourque (boulevard Bona-Dussault et avenue Principale) pour informer les golfeurs de la route à utiliser pour se rendre au Club de golf des Pins.

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-189-07-15

**DEMANDE D'APPUI : CLUB DE RANDONNEURS ÉQUESTRES
DE PORTNEUF INC.**

CONSIDÉRANT la demande d'un sentier multifonctionnel et non motorisé touchant les municipalités de Pont-Rouge, Saint-Basile, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Alban et Saint-Ubalde pour rejoindre le réseau d'équestre Pégase dans la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil à l'aspect touristique de cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil appuie cette demande d'un sentier multifonctionnel non motorisé dans la municipalité de Saint-Marc-des-Carières.

QUE cet appui est conditionnel à l'acceptation de tous les intervenants à cette demande et de l'acceptation du Conseil au tracé de ce sentier dans les limites de la ville de Saint-Marc-des-Carières.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-190-07-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h30.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire